

## ANNEXE

Pays	Nom des organisations	Nombre de sièges
ESPAGNE	<b>2. Organisations représentatives des travailleurs</b>	
	— Confederación Sindical de Comisiones Obreras (CC.OO), Madrid	2
	— Confederación Sindical de la Unión General de Trabajadores (UGT), Madrid	1

## DÉCISION DU CONSEIL

du 29 mars 1996

**portant remplacement de certains membres titulaires et de certains membres suppléants du comité du Fonds social européen**

(96/C 113/02)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (CEE) n° 4253/88 du Conseil, du 19 décembre 1988, portant dispositions d'application du règlement (CEE) n° 2052/88 en ce qui concerne la coordination entre les interventions des différents Fonds structurels, d'une part, et entre celles-ci et celles de la Banque européenne d'investissement et des autres instruments financiers existants, d'autre part<sup>(1)</sup>, et notamment son article 28 troisième alinéa,

vu la proposition de la Commission,

considérant que le Conseil, statuant sur proposition de la Commission, a, par décision du 23 octobre 1995<sup>(2)</sup>, nommé les membres titulaires et les membres suppléants du comité du Fonds social européen pour la période se terminant le 22 octobre 1998;

considérant que trois sièges de membres titulaires et deux sièges de membres suppléants sont devenus vacants dans la catégorie des représentants des gouvernements;

considérant qu'un siège de membre titulaire et un siège de membre suppléant sont devenus vacants dans la catégorie des représentants des employeurs;

considérant qu'il convient de nommer les membres titulaires et les membres suppléants du comité du Fonds social européen pour les sièges devenus vacants,

DÉCIDE:

*Article premier*

Sont nommés membres titulaires et membres suppléants du comité du Fonds social européen pour la durée des mandats restant à courir, soit jusqu'au 22 octobre 1998:

<sup>(1)</sup> JO n° L 374 du 31. 12. 1988, p. 1.

<sup>(2)</sup> JO n° C 296 du 10. 11. 1995, p. 7.

**I. Représentants des gouvernements**a) *Membres titulaires**en remplacement de:*

Irlande:	M. M. ENGLISH	M. P. HAYDEN
Portugal:	M <sup>me</sup> M. C. MEDEIROS SOARES	M <sup>me</sup> M. T. BENGALA
	M. R. PINHEIRO PRATA	M. R. CARLOS

b) *Membres suppléants**en remplacement de:*

Irlande:	M. W. PARNELL	M. D. KERR
Portugal:	M. M. CALDEIRA DIAS	M. M. FERRAZ DE OLIVEIRA

**II. Représentants des employeurs**a) *Membre titulaire**en remplacement de:*

Suède:	M. J. CARLSTRÖM	M. G. WETTERBERG
--------	-----------------	------------------

b) *Membre suppléant**en remplacement de:*

Allemagne:	M. H. KOELLMANN	M. J. R. HAGEDORN
------------	-----------------	-------------------

*Article 2*

La présente décision est publiée au *Journal officiel des Communautés européennes*.

Fait à Bruxelles, le 29 mars 1996.

*Par le Conseil*

*Le président*

T. TREU

---